116. Lundi 16 et Mardi 17 Mai 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 16 mai.

[illegible] Handelsblad accuse de nouveau réception, aujourd'hui, [pour] les victimes de l'incendie de Hambourg, d'une somme [de] fl. 1806 18
[Il] avait renseigné précédemment 1318 16 1/2

Total jusqu'au 14 inclusivement . . . fl. 3124 34 1/2

La *Gazette du Rhin et de la Moselle* dit que d'après des renseignemens officiels, la Banque de Gotha perd au-delà de 10 [mi]llions de marcs Banco, dans l'incendie de Hambourg.

Nous recevons une réclamation de M. Rosier Faasen. Nous y [fer]ons droit dans notre nº de demain.

Nous voyons dans l'*Amsterdamsche Courant* que l'adminis[tra]tion de nos chemins de fer prend les plus grandes précautions [pou]r la sûreté des voyageurs. Les wagons ne sont jamais fermés [à c]lé; jamais on ne place deux locomotives devant les convois et [ceu]x-ci sont répétés plus souvent, afin d'éviter jusqu'à l'ombre [du d]anger que pourrait présenter une trop longue file de wa[gon]s. Il y a un quart-d'heure d'intervalle entre le départ de ces [diff]érents convois.

— Samedi dernier, les détenus de la maison de correction à [Am]sterdam ont fait quelques tentatives pour s'échapper par les [toi]ts du bâtiment. Leur projet a échoué par la vigilance de la [gar]de, aidée de la force militaire.

— La *Gazette d'Etat de Prusse*, du 12 mai, annonce que [S. M.] prussienne a daigné conférer l'ordre de l'Aigle Rouge, de [1re c]lasse, avec l'Etoile, au conseiller d'état de Scherff, envoyé [[illegible]] des Pays-Bas près de la Diète Germanique.

— Suivant une correspondance de Paris, du 6 mai, de la [Ga]zette Universelle d'Augsbourg, on aurait l'espoir de faire [ren]oncer don Carlos à ses prétentions au trône d'Espagne, et un [a]uguste personnage négocierait auprès de Marie-Christine pour [obte]nir son consentement au mariage de la reine d'Espagne avec [le f]ils aîné du prétendant, union que les puissances du Nord [verr]aient de bon œil et à laquelle l'Angleterre ne s'opposerait [pa]s d'une manière absolue. Le plus grand obstacle à cette com[bina]ison pourrait bien être l'Espagne elle-même, et le régent [qui] destine pour époux à la reine le jeune duc de Medina Celi. [Il se] pourrait que les puissances qui n'ont pas encore reconnu le [gou]vernement de la reine Isabelle, fissent de son mariage avec [le fil]s aîné de don Carlos la condition de leur reconnaissance.

On sait que la *Créole*, navire américain, transportant [des n]oirs esclaves d'un port des états de l'Union où l'escla[vage] était admis, à un autre port, dans les mêmes condi[tion]s; ces hommes s'étaient révoltés, avaient massacré une [part]ie de l'équipage et étaient venus demander un asile à [Na]ssau, possession anglaise. Voici comment le *Sun* rap[por]te la conclusion de cette affaire dont nous avons dit un [mo]t, et qui forme l'un des points du litige pendant entre [les] Etats-Unis et l'Angleterre, que lord Ashburton a mission [d'ar]ranger:

« Les dix-sept hommes restant des dix-neuf, d'abord incarcé[rés] en ville dans des circonstances connues du public, ont été [mis] en liberté ce matin par suite d'une proclamation de la [cou]r spéciale convoquée pour l'occasion. On sait qu'ils avaient [été tr]aduits devant elle sous la prévention de piraterie, s'il se pré[sen]tait quelque partie pour la poursuivre. Le consul des [Etats-]Unis a demandé une prorogation de délai pour se pro[curer] des renseignemens à l'effet de corroborer l'accusa[tion;] mais la cour a jugé qu'il serait injuste de continuer à déte[nir ces] hommes, attendu qu'il était même impossible de se pro[curer] contre eux des preuves établissant le crime. Ils ont été [acqu]ittés et mis en liberté. »

[Il] est peu probable que cette décision de la cour de Nas[sau], connue sans doute maintenant à Washington, soit de [natu]re à faciliter la mission de l'envoyé britannique.

Incendie de Hambourg.

[Les] nouvelles de Hambourg, sont à la date du 11 mai. Cette [malh]eureuse ville commence à se remettre un peu de l'affreux [désas]tre dont elle a été frappée. La valeur des immeubles brû[lés e]st estimée *grosso modo*, de 35 à 40 millions de marcs. Cette [perte] tombe à la charge de la ville qui a déjà ouvert à cet effet, [un e]mprunt de 50 millions de marcs. A la Bourse du 9 mai, les [sous]criptions pour cet emprunt s'étaient déjà élevées à 4 millions [de ma]rcs; le 10 mai, les dix millions avaient été atteints, et l'on [ne dou]tait nullement que l'emprunt ne fût promptement com[plété.] Des nombreuses raffineries que renferme la ville de Ham[bourg,] il n'y en avait que deux qui eussent été victimes du désas[tre. Il ét]ait encore impossible d'évaluer la valeur des mobiliers [et m]archandises brûlés; tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour [à cet ég]ard n'est que suppositions plus ou moins gratuites, [sans] aucune base certaine. Il est touchant de voir com[me de] toutes parts on s'empresse de contribuer à sou[lager les] nombreuses misères qui sont la triste consé[quence] de la calamité qui est venue fondre sur la ville de Ham[bourg. I]ci dans les Pays Bas, S. M. le roi, dans sa noble philan[thropie, a] immédiatement donné des ordres pour régulariser les [secours.] Nous avons déjà parlé des efficaces secours envoyés [par] le roi de Prusse. Le roi de Danemarck, le voi[sin imméd]iat de Hambourg, a prouvé combien son cœur [sait parta]ger l'infortune. La vive sympathie de ce monarque [pour la vi]lle anséatique, a été noblement exprimée dans une [lettre que] S. M. danoise a adressée au Sénat de Hambourg, en date du château de *Sorgenfrei*, le 9 mai. Le roi de Hanovre, en envoyant immédiatement un détachement d'artillerie pour aider à faire jouer les mines, a efficacement contribué à arrêter les ravages du feu; tandis qu'un piquet de cavalerie hanovrienne a aidé à maintenir la police dans la ville. Le grand-duc d'Oldenbourg et le grand-duc de Mecklenbourg-Schwérin ont témoigné par des lettres adressées au Sénat, en date d'Oldenbourg, le 10 mai, et de Schwérin, le 9 mai, tout l'intérêt que leur inspirent les maux qui sont venus fondre sur la belle cité de Hambourg, et leur vif empressement de fournir tous les secours en leur pouvoir. Le grand-duc de Mecklenbourg-Schwérin annonce dans sa lettre, qu'il a mis provisoirement à la disposition du comité de secours, formé dans ses états, une somme de 10,000 th. sur sa cassette.

La souscription hambourgeoise, à Anvers, s'élevait le 14 mai, à 24,750 fr. A Cologne, la même souscription s'élevait le 18 à 3206 Th. La ville de Wiesbade a décrété une somme de 3000 fl., au profit des incendiés de Hambourg. Une grande collecte a lieu à Francfort, en faveur de ces infortunés. Enfin, nous voyons que dans toutes les parties de l'Allemagne, dans les Pays-Bas, en Belgique, en France et en Angleterre, il se forme des comités pour recueillir les dons que la bienfaisance et la charité voudront déposer sur l'autel de la philanthropie, afin de soulager des frères qu'une épouvantable calamité a réduits à la misère.

A propos de chemins de fer, un journal belge fait remarquer qu'en Belgique, déduction faite des gens de service exposés à des dangers spéciaux, et des imprudens qui se jettent sous les roues pour ramasser un mouchoir, *un seul voyageur a péri sans qu'il y eût de sa faute.* L'expérience a constaté que la moyenne des accidens arrivés sur les chemins de fer est de beaucoup inférieure à la moyenne des accidens dûs au roulage et par chevaux sur les anciennes routes.

Le même journal fait remarquer que l'imperfection des locomotives et la rivalité des Compagnies de la rive droite et de la rive gauche de la Seine, circonstances auxquelles on doit attribuer la dernière catastrophe, ne prouvent rien contre les chemins de fer, mais qu'elles prouvent beaucoup en faveur de l'exploitation centralisée par l'état. Plusieurs des inconvéniens signalés sur les chemins de fer de Paris à Versailles n'existent pas en Belgique, grâce à la sollicitude de l'administration.

— Le *Moniteur Belge* publie à ce sujet l'article suivant:

La gravité de la catastrophe récemment arrivée au chemin de Paris à Versailles, est généralement attribuée à trois causes distinctes: 1º la rupture de l'essieu d'une locomotive à quatre roues; 2º la fermeture des voitures; 3º l'extrême vitesse de la marche, résultat de la concurrence.

« En Belgique nous n'avons rien à craindre sous ce triple rapport. Il n'y a point, chez nous, de machine à 4 roues; les voitures s'ouvrent à volonté; et comme rien ici ne saurait motiver une hâte exagérée, nous n'excédons jamais la vitesse normale qui est admise partout, si ce n'est au *Great-Western*, dont les machines sont énormes, et sur la rive gauche de la Seine, qui a eu longtemps à lutter contre la rive droite, son antagoniste.

» En trois ans, il y a eu au chemin de fer belge 3 cas d'incendie, et 24 essieux de locomotives brisés; 273 rails se sont cassés pendant le mois de janvier, février et mars; et telles sont les habitudes de précautions prises que, sauf quelques retards plus ou moins insignifians, les voyageurs se sont à peine aperçus des accidens survenus.

» Le public en Belgique a compris que les mesures d'ordre prescrites sont tout dans son intérêt; c'est ce qui dispense l'administration d'avoir recours à des voitures fermées.

» Il y a bien long-temps que, dans les trajets ordinaires, on s'abstient de mettre une locomotive à l'arrière des convois, et que, conformément à des ordres qui viennent d'être expressément renouvelés, les waggons à bagages sont placés derrière le tender. S'il survient le moindre accident, ou que le feu prenne, il suffit d'arrêter: le convoi porte avec lui tous les appareils nécessaires.

» Indépendant de la visite journalière, chaque locomotive subit annuellement une inspection de détail et des épreuves déterminées par les réglemens. Il en est de même des voitures, et l'on sait qu'en général toutes les parties du matériel sont soumises, avant leur réception, à un examen minutieux.

Au nombre des moyens de sécurité destinés à prévenir sur les chemins de fer les accidens, ou du moins à en diminuer la gravité, il faut citer le fait suivant, rapporté par un journal de Paris et qui est certifié par M. le baron Thénard, vice-président du chemin de fer de St.-Etienne à Lyon:

« Depuis 15 ans il n'y a pas eu d'accidens graves sur ce chemin, parce que, au moyen du plus simple mécanisme et par un seul coup de pied, le mécanisme peut instantanément séparer la locomotive du convoi. En second lieu, aucun convoi de voyageurs ne part sans être séparé de la locomotive par quatre wagons chargés de sacs de terre, qui, au premier choc, se répandant sur les rails, amortiraient la puissance de l'impulsion. Cette pratique est une imitation de ce qui est en usage sur le chemin de Liverpool. »

Nous empruntons au *Journal des Débats* l'article suivant, dont la sagesse nous a frappé, et qui est d'un double intérêt pour notre pays puisque nous sommes à la veille de voir une notable partie de notre royaume traversée par des chemins de fer:

« Pour remorquer le convoi, il avait fallu deux locomotives. La première était à quatre roues, et par conséquent à deux essieux. L'autre était à six roues. Un des essieux de la première locomotive s'est rompu. Ces ruptures ne sont pas rares, au moins avec les machines à six roues qui sont très-lourdes (sur les chemins des environs de Paris il y a des locomotives à six roues du poids de 17,000 kilogrammes, les machines à quatre roues n'atteignent pas la moitié de ce poids). Mais avec une machine à six roues la fracture d'un essieu a peu de dangers. La machine conservant quatre roues, quatre points d'appui, continue à marcher. Avec une machine à quatre roues, dès qu'un essieu est brisé, la machine est renversée. La rupture de l'essieu de la première machine ayant eu lieu, cette machine, abattue sur la voie, est devenue comme un arrêt contre lequel l'autre locomotive se heurtant, s'est redressée. Les wagons au nombre de dix-huit, suivaient les locomotives; ils les suivaient avec l'immense vitesse que le convoi avait gagnée en descendant sur la pente qu'offre le chemin (4 millimètres par mètre).

» Nous venons de dire que c'était un convoi qui ramenait la la foule de Versailles à Paris. Sous l'impulsion de la vitesse acquise, les voitures se sont précipitées sur les machines gisantes ou arrêtées pêle-mêle avec leurs *tenders*. Elles ont bondi contre cet énorme obstacle. Les cinq premières l'ont franchi, non sans se mettre en pièces, ou plutôt se sont couchées sur les locomotives. La flamme qui s'échappait des foyers de celles-ci les a embrasées en un instant. On sait le reste. Les voyageurs qui étaient enfermés, et qui d'ailleurs, blessés, meurtris, presque tous sans connaissance, n'auraient pu se sauver si les portes fussent restées ouvertes, ont été la proie des flammes. Il est presque hors de doute que si la locomotive placée en tête du convoi, au lieu d'être à quatre roues, en avait eu six, la rupture de l'essieu n'aurait causé qu'un ralentissement du convoi; et pourtant jusqu'à ce jour la question entre les locomotives à quatre roues ou à six n'était pas résolue. Un des [illegible] construcfeurs d'Angleterre, M. [illegible] Bury, [illegible] exclusivement des locomotives à quatre roues. [illegible] cette question doit être considérée comme tranchée. On peut croire aussi que des voitures à huit roues en deux trains [illegible], presque de plain-pied avec le sol, semblables à celles qui sont préférées en Amérique, et que commencent à adopter quelques-uns des chemins de fer européens, auraient beaucoup moins facilement sauté par-dessus les locomotives.

» Enfin il n'est pas impossible de séparer, en cas d'accident, les voitures des remorqueurs. Il existe sur l'un des chemins de fer d'[illegible] un appareil à détente qui permet de détacher le convoi en un clin-d'œil des machines par lesquelles il est remorqué. Avec des conducteurs à qui le sang-froid ne ferait pas défaut dans ces épreuves [illegible], un mécanisme pareil préviendrait bien des accidens. Il y a lieu [illegible] de voir si le réglement de police en vertu duquel les voitures sont fermées à clé sur les voyageurs, n'a pas plus d'inconvéniens que d'avantages. Si nous sommes bien informés, la Compagnie de la rive droite, à qui ce réglement avait été signifié aussi, s'est [illegible] d'y obtempérer, comme par l'effet d'un [illegible]. Peut-être aussi convient-il qu'on [illegible] d'une capitale, on ne doit pas s'imposer [illegible] la condition d'éviter toute pente qui ne serait pas d'une modération extrême.

» Enfin, et nous n'exprimons ici notre opinion qu'avec réserve parce que la question est grave, il y aurait lieu d'examiner si sur les chemins tels qu'on les exploite aujourd'hui en France et en Angleterre on ne dépasse pas la vitesse que la sagesse autorise. Celle de dix lieues à l'heure nous semble exagérée, eu égard à la largeur de la voie qui est en usage et qui est d'un mètre cinquante centimètres. Il y a une relation étroite entre la largeur de la voie et le degré de vitesse qu'on peut raisonnablement atteindre, ne fût-ce que parce que de la largeur de la voie dépend le diamètre qu'il est permis de donner aux roues. Avec une largeur de voie de 1 mètre 50 centimètres, la vitesse de dix lieues à l'heure a le fâcheux effet de rendre la traction très dispendieuse, parce que les mécanismes, placés dans des conditions excessives de frottement et de choc, [illegible] avec une promptitude [illegible].

» Nous sommes portés à croire qu'elle a cette autre conséquence bien autrement déplorable de multiplier extrêmement les chances d'accident. Il est très-possible qu'il soit de la vitesse des chemins de fer comme du calibre des pièces d'artillerie. A l'origine, les boulets les plus lourds étaient préférés. Les pièces réputées les meilleures étaient d'un calibre énorme. L'expérience a démontré que la meilleure artillerie, celle qui rendait le plus de services, était d'un échantillon modéré. Nous ne serions pas surpris que de même on s'accordât, dans peu d'années, à limiter la vitesse des chemins de fer, sauf à construire par exception des chemins d'une plus grande voie, semblables par exemple à celui du *rail-way* de Londres à Bristol, là où une plus grande rapidité serait jugée indispensable.

» Il faut croire que l'impression produite par [illegible] servira au moins à prévenir le retour [illegible] genre, qu'il stimulera l'esprit d'invention de [illegible] de nos mécaniciens, et la vigilance des [illegible] redoublera la sollicitude intelligente de [illegible]. Il semble être dans la condition des sociétés [illegible] soit toujours le prix de quelque sacrifice, [illegible] n'enfante que dans la douleur. Nous [illegible] que cette loi recevra cette fois une sanction éclatante, en ce sens que le sacrifice consommé ces jours-ci nous vaudra quelques améliorations notables, un degré de plus de sécurité. Un aussi terrible avertissement ne peut rester perdu. Ce ne peut être en vain qu'un désastre aussi grand marque l'année qui doit être celle du vote du réseau national des chemins de fer. »

Extérieur.

ETATS-UNIS.

Le *Great Western* arrivé, le 11 mai, à Liverpool, après une traversée de 12 jours et quelques heures, a apporté les nouvelles de New-York, à la date du 28 avril. Un messager est venu à bord de ce *steamer*, avec d'importantes dépêches pour le *Foreign-Office*, de la part de lord Ashburton; il a apporté également des dépêches pour le ministre des Etats-Unis, à Londres.

Il y a, dit le *Standard*, de nombreuses et importantes lettres de Washington, desquelles il résulte que les dépêches du gouvernement britannique, apportées par le *Great Western*, ont produit un grand effet, quant au réglement de tous les différends entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Les discussions au Congrès présentent également une amélioration dans l'esprit public. On prétend à Washington, que les dépêches du ministre des Etats-Unis, en Angleterre, de même que celles du gouvernement lui-même, promettent la paix comme le résultat des négociations existantes.

Une dépêche de lord Aberdeen, au ministre des Etats-Unis, au sujet de la prise du brick *Tigris*, a causé beaucoup de satisfaction. S. S. promet une indemnité. Voici comment s'exprime le noble lord :

» Le gouvernement de S. M. reconnait que la conduite de l'officier du *Waterwitch* ne saurait se justifier d'après les principes du droit des gens, ou par aucun des traités existant entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis; et que le cas est de nature à autoriser le gouvernement des Etats-Unis à demander une indemnité au gouvernement de la Grande-Bretagne.

» En conséquence, le soussigné a l'honneur de demander que M. Everett veuille inviter les propriétaires du *Tigris* à envoyer un rapport, accompagné de certificats, sur les dommages qu'ils ont éprouvés par la conduite non autorisée de l'officier britannique, afin que le compte, dès qu'il aura été reconnu à la satisfaction du gouvernement de S. M., puisse aussitôt être réglé.

Signé, » ABERDEEN. »

On pense déjà aux candidats pour la prochaine présidence des Etats-Unis, bien que le premier magistrat reste revêtu de son pouvoir, jusqu'au 4 mars 1845. Les candidats *whigs* sont M. Clay, le général Scott et le président Tyler. Les candidats démocrates sont M. Van Buren, M. Buchanan, le général Cass et Richard M. Johnson.

A New-York, on chargeait un navire de coton, pour la Chine.

Le pyroscaphe *Georgian* avait péri par les flammes, près de la Nouvelle-Orléans. Ce bâtiment avait à bord 800 balles de coton.

GRÈCE.

Des lettres d'Athènes, du 27 avril, portent ce qui suit :

« On apprend de bonne source que S. M. le roi Othon fera, cette année, un voyage à Négrepont.

» S. A. R. le prince Guillaume de Prusse qui se rend en Orient, est attendu ici. A Malte, le gouvernement britannique a mis à sa disposition un vaisseau de guerre.

» Le comte Prassor de St.-Simon a été reçu, hier, en audience particulière par S. M. le roi à qui il a eu l'honneur de présenter à ce monarque, les lettres de son souverain qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire près de la cour de Grèce.

» On attend ici sous peu un nouveau consul-général de France, qui aura ses bureaux au Pirée. Le gouvernement prussien a aussi l'intention d'avoir ici un consul particulier.

» Sous peu il sera ouvert un nouveau service à vapeur, entre la Grèce, Malte, la Sicile et Naples.

» Hier la goëlette grecque *Réénis*, a quitté le Pirée, pour transporter à Trieste, des soldats allemands au service grec, dont le terme d'engagement est expiré.

» Le contre-amiral Lasusse a quitté Salamine, avec l'escadre sous ses ordres. Cette escadre est mouillée maintenant au Pirée. Là les Français quitteront la quarantaine, demain, et célébreront le 1er mai, la fête de leur roi.

» A la nouvelle de la mort de M. Zozimas, dans le midi de la Russie, les journaux grecs ont paru avec une bande noire. Ce noble Hellène a rendu les plus grands services à sa patrie.

» Dans plusieurs endroits de la Grèce, nommément à Patras et à Athènes, on a ressenti dans la journée du 18, des secousses de tremblement de terre. A Calamata, toutes les maisons ont été plus ou moins endommagées; les toits de plusieurs d'entr'elles, ont été complètement détruits. A Androusa, plusieurs églises se sont écroulées. Dans quelques villages de la province de Maina, des paysans ont été tués par la chute de leurs maisons. Le 25, il y a eu, à Patras, une nouvelle secousse violente, qui a duré 1 minute et demie.

» Dans plusieurs provinces de la Grèce, les sauterelles exercent des ravages tels qu'on commence à concevoir de vives inquiétudes. Des mesures de destruction ont été ordonnées par nos autorités. Si elles ne réussissent pas, la moisson courra grand danger. »

ITALIE.

On mande de Florence, le 3 mai :

« Hier a eu lieu, dans une des salles du palais Pitti, le baptême solennel du prince nouveau-né. Cette cérémonie a été accomplie par l'archevêque de Florence. Le jeune prince a reçu les noms de Louis-Salvatori-Marie-Stefano-Giuseppe-Giovanni-Filippo-Gaetano-Antonio-Zanobi-Luigi-Gonzaga. Le parrain était S. A. I. l'archiduc Renier, vice-roi du royaume Lombardo-Vénitien. Cependant il a été remplacé par S. A. I. l'archiduc Etienne. Le soir, le dôme de la cathédrale a été illuminé. L'auguste accouchée et le jeune prince continuent à être dans l'état le plus satisfaisant. »

— Une lettre des frontières d'Italie, du 4 mai, porte :

« Suivant des nouvelles d'Aquila, les personnes compromises dans les troubles qui y ont eu lieu l'année dernière sont jugées et leur arrêt est déjà publié. Cet arrêt est extrêmement rigoureux : 9 sont condamnées à mort (3 ont déjà été exécutées, et l'exécution des 6 autres est suspendue), 6 sont condamnées aux galères perpétuelles, et plus de 30, à 30 et à 25 années de fer.

» Naples poursuit activement ses armemens maritimes. »

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 8 mai :

« Le 5 a eu lieu, l'ouverture solennelle de la section de Neunkirchen à Gloggnitz, du chemin de fer de Vienne à Raab. Par là la voie ferrée qui conduit aux frontières de la Styrie, est achevée. »

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 13 mai, annonce que S. M. le roi a daigné conférer l'ordre de l'Aigle Rouge, de 2e classe, au lieutenant-colonel prince Frédéric de Schwartzenberg, au service impérial d'Autriche.

— On écrit de Magdebourg, le 10 mai :

« S. M. a fait transmettre par dépêche télégraphique au président supérieur, conseiller intime Flottwell, l'ordre de se rendre immédiatement à Hambourg, avec le bourgmestre Franken, et d'y faire l'emploi le plus convenable des secours que S.M. a mis à leur disposition; de faire un rapport sur l'état des choses; enfin de faire de nouvelles propositions de secours en faveur de la ville qui vient d'éprouver un si grand désastre. »

HANOVRE.

On mande de Hanovre, le 10 mai :

« On a proposé hier dans les deux Chambres de voter un secours de 100,000 thalers pour Hambourg. Comme aucune proposition ne peut être discutée dans la séance même où elle est présentée, on a résolu, vu l'urgence, de tenir une seconde séance le soir, et alors la proposition a été adoptée à l'unanimité par les deux Chambres. »

HESSE GRAND'-DUCALE.

On mande de Darmstadt, le 6 mai :

S. A. R. le grand-duc a fait remettre hier par S. Exc. M. du Thil, ministre d'état, à M. le comte de Redern, jusqu'à présent chargé d'affaires de Prusse près de notre cour, la croix de commandeur, seconde classe, de l'ordre de Louis, ainsi qu'une tabatière d'or avec le chiffre en diamans de S. A. R. M. le comte ne restera ici que jusqu'au 12 de ce mois, puis se rendra à Berlin, où une place lui a été réservée au ministère. »

BADE.

On écrit de Carlsruhe, le 10 mai :

« S. A. S. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha et S. A. R. le duc Ernest de Wurtemberg sont repartis d'ici la nuit dernière à minuit. S. A. S. le prince héréditaire de Saxe Cobourg-Gotha, accompagné de son auguste épouse, est parti ce matin à 11 heures pour se rendre à Cobourg. »

ANGLETERRE.

Les journaux publient de nombreux détails sur le bal costumé donné le 12 au palais de Buckingham, par S. M. Il paraît que depuis le règne de Charles II, à l'exception d'une seule fête donnée par le régent, plus tard Georges IV, il n'a pas été déployé autant de magnificence, autant d'éclat et de richesses, qu'au bal en question. Les divers groupes représentaient la cour d'Anne de Bretagne (la duchesse de Cambridge) et celle d'Edouard et de Philippa (S. M. et le prince Albert). Les costumes ont dû être superbes, nommément ceux de S. M. et de son auguste époux. Le costume des principales personnes qui ont assisté à cette brillante fête, se trouve minutieusement décrit dans les journaux. L'or, l'argent, les diamans, les pierres précieuses, les étoffes les plus riches, les plus splendides, tel est l'assemblage de tous ces costumes.

— Le 11 mai, S. A. R. le prince Albert a inspecté, pour la première fois, dans le parc de St.-James, le régiment de fusiliers écossais de la garde, dont S. A. R. vient d'être nommé colonel. S. A. R. portait l'uniforme du régiment, avec les étoiles de l'ordre de la Jarretière et de celui de l'Aigle-Noir.

— Le *Standard*, du 12 mai, contient ce qui suit :

« Nous apprenons d'une personne qui vient d'arriver de Lisbonne, que le duc de Palmella, quoique ne faisant pas partie du ministère portugais, est chargé de rédiger le traité de commerce entre le Portugal et l'Angleterre, et qu'il est probable que ce traité contient des clauses pour l'extinction plus efficace de la traite; le duc a la ferme croyance que ces clauses satisferont le gouvernement britannique. Les ministres portugais actuels, la plupart de leurs prédécesseurs, s'accordent à repousser la traite; ils pensent aussi que son entière abolition est en harmonie avec les intérêts du Portugal, tandis qu'aujourd'hui elle est un obstacle à l'industrie du pays, et à tout commerce légal. Un ami du duc de Palmella, qui avait été nommé gouverneur de Mozambique, avait été empoisonné par les trafiquants d'esclaves de cette colonie. Peu de temps avant le départ de la personne en question, de Lisbonne, deux négriers, capturés par des bricks portugais sur la côte de Mozambique, étaient mouillés dans le golfe, preuve frappante que le gouvernement commence à agir avec quelque sincérité dans cette affaire. »

— Le *Globe* cite comme une particularité, qu'il a été reçu à Londres, plusieurs lettres portant l'estampille de la poste de Hong-Kong, en Chine.

— On dit que sir G. Woodford, gouverneur de Gibraltar, va être remplacé sous peu par sir J. Lyon.

— Le *Standard* contient ce qui suit : Nous avons lieu de croire que les ministres de S. M. ont reçu une dépêche récente, envoyée par le major Pottinger aux autorités de Calcutta. Nous apprenons que la dépêche en question, n'ajoute rien à ce qui est déjà connu sur l'état des affaires dans l'Afghanistan, mais elle disculpe complètement le général Elphinstone, en faisant retomber le blâme des derniers désastres sur une autre personne, ou plutôt sur d'autres personnes, car le conseil de guerre y est pour une part.

— Depuis le 8 mai, sept navires ont fait voile de Gravesend, pour le Bengale, Bombay, Madras et Calcutta. Ils ont à bord environ 1600 hommes de troupes.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 13 mai, sur la proposition de sir Robert Peel que la Chambre se forme en comité pour l'examen du tarif, le vicomte Howick a fait une motion portant :

« Qu'en prenant de nouveaux arrangemens au sujet du tarif, il n'est pas expédient d'imposer des droits différens sur les mêmes articles, importés de pays étrangers ou de possessions britanniques, dans tous les cas où pareille différence n'existe pas aujourd'hui; et que dans les cas où pareille différence existe déja, il n'est pas expédient qu'elle soit augmentée. »

Cette motion donne lieu à une longue discussion, mais finalement rejetée par 281 voix contre 108. Majorité pour le rejet 173. La Chambre se forme alors en comité. Cependant l'examen est ajourné après les fêtes de la Pentecôte.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 14 mai :

La Chambre des Députés, dans sa séance du 12 mai, a fini les débats sur les chemins de fer et a voté dans la même séance l'ensemble du projet de loi proposé par le gouvernement à 255 voix contre 83. C'est une majorité absolue de quatre-vingt-six et une majorité relative de cent-soixante-douze, juste du dou[ble]

Le *Journal des Débats* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Rappelons en quelques mots les termes généraux de la loi, que peuvent avoir fait perdre de vue les complications et la longueur d'une discussion qui n'a pas duré moins de dix jours.

La loi des chemins de fer de 1842 dote la France d'un ré[seau] qui sillonnera son territoire, de la capitale aux frontières, [d]ans six principales directions. La ligne du Nord va toucher la B[elgique] qui et nous met en communication avec l'Angleterre, plac[e à] quelques heures l'une de l'autre les capitales des trois pr[incipaux] états constitutionnels de l'Europe, Paris, Londres et Bruxe[lles]. La ligne de Strasbourg, qui continuera d'Ouest en Est celle du Hâvre à Paris, lie au Rhin, à l'Allemagne, notre littoral de l'Oc[éan]. Le chemin de fer de la Méditerranée, qui, avec la ligne de [Bel]gique, complète la grande artère du Nord au Sud, unit dan[s un] même parcours Paris, Lyon et Marseille, puis se bifurque [à] son centre, à Dijon, pour faire communiquer le Rhône au R[hin], Lyon, Mulhouse et Strasbourg à tout le bassin de la Saône, Bade et du Rhin supérieur. Enfin, la double ligne de l'Oc[éan] dont un rayon rapproche du centre et de Paris notre port [de] Bordeaux, pour de là aller toucher la frontière d'Espagne, [et] dont l'autre rayon rattache aussi, bien qu'indirectement, [Nantes] par Tours et Orléans à la capitale du royaume.

Si l'on ajoute à cet ensemble la ligne classée, mais pour laquelle il n'a point été alloué de crédit, de la Méditerranée à l'Océan, soit de Marseille à Bordeaux, et le court tronçon d'Or[léans] à Bourges, tête de ligne du centre, on a tout le sys[tème]. Il est évalué à une étendue totale d'environ 3,600 kilom[ètres] (900 lieues), et paraît devoir coûter, tant à l'état qu'aux [com]pagnies, un peu plus d'un milliard. La dépense d'établisse[ment] se partage par parts à-peu-près égales entre l'état et l'ind[ustrie] privée; l'état exécute les travaux de fondation et d'art; le[s com]pagnies posent les rails et fournissent le matériel; les lo[calités] aident de leur concours dans la proportion de un douzième [en]viron de la dépense. Cent vingt-six millions sont, par le [projet] de loi, affectés dès cette année à l'exécution simultanée [des tra]vaux, somme qui, ajoutée à pareille dépense formant le [contin]gent des Compagnies, permet d'établir 850 kilomètres e[n] (212 lieues) de chemins de fer, c'est-à-dire près du quart d[e] le resaau projeté.

Le système, comme on le voit, est vaste; il embrasse [toutes] les grandes divisions naturelles et politiques du pays, sauf [pour]tant, et c'est une grave lacune qu'un prompt avenir com[blera] sans doute, le centre et l'ouest du royaume. Déjà le mi[nistre] des travaux publics, répondant aujourd'hui aux justes [récla]mations de plusieurs députés, a formellement promis d'ad[mettre] au partage du fond d'études alloué par le projet les lign[es que] la Chambre a cru devoir ajourner la création, notammen[t celle] de Brest, à laquelle il n'a manqué il n'a manqué que qu[elques] voix dans la séance du 3, pour prendre rang parmi les ch[emins] de fer inscrits au projet de loi.

Le vote d'aujourd'hui, expression d'une imposante ma[jorité], qu'on ne s'est certes pas fait faute de chercher à diviser [à force] d'argumens plus politiques que d'intérêt matériel, ce vo[te clôt] enfin la série des vicissitudes à travers lesquelles a pass[é, pour] nous, depuis dix ans, la question des chemins de fer. [Tour à tour] tous les chemins de fer ont été refusés à l'état et à l'in[dustrie] privée, dont l'opinion a constamment repoussé l'action ex[clusive]. Les voici confiés à cette double puissance, de telle [sorte] que l'activité spéculatrice de l'une presse et stimule [la lenteur] méthodique et savante de l'autre. Avant dix ans [la] France, s'il lui est donné de demeurer dans cette [longue] paix où elle ne fait à peine que d'entrer, peut posséd[er ce] magnifique réseau de chemins de fer qui multipliera [in]finiment ses transactions intérieures et extérieures, et [rendra] plus compact qu'il ne l'est encore cet admirable faisceau [de] l'unité française, déjà si puissant par la solidarité de to[utes ses] parties. Les chemins de fer, ce n'est pas seulement du [travail, des] échanges, du bien-être, de la prospérité matérielle qu['ils] porteront parmi nos populations, c'est encore et surtout l'[expan]sion de leurs puissances morales, la confraternité et l'u[nion] des idées et des sentimens. Les grandes inventions, disait [M.] de Lamartine, sont les plus actifs véhicules des idées [et si] cette vérité est applicable, c'est surtout aux chemins de [fer, vé]hicules de la pensée non moins que des choses, agens de [paix] de concorde aussi bien que de commerce et de trava[il. C'est] pour cela précisément qu'il importait que notre pays [fût en] possession de ces rapides courans de civilisation, et en [portât] les sillons électriques sur tous les points de son territoi[re et à] ses frontières, car c'est par la puissance initiatrice de [ses idées] bien plus encore que par ses armes, que la France est [grande et] influente dans le monde. Les chemins de fer contribueront à [lui] conserver cette noble prépondérance.

On lit dans le *Moniteur* :

Le *National*, dans son article de ce matin, dirige [contre la] justice, et en particulier contre M. le procureur du [roi, des re]proches et des imputations aussi blessans qu'immérités, [à l'oc]casion du sinistre du chemin de fer.

Sur la plainte de deux magistrats dont l'honneur et [la respon]sabilité sont plus particulièrement intéressés à faire [punir et] condamner ces imputations, le *National* a été saisi [ce matin] à la poste et dans ses bureaux, et une poursuite est dir[igée contre] le gérant de ce journal.

— Une commission de députés vient de se former [pour ou]vrir une souscription en faveur des victimes de l'é[vénement de] Hambourg.

— Dans la journée du 12, Mgr. l'archevêque de [Paris a visité] les blessés du 8 mai admis dans les hospices.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale, colonel du [17e léger, est] nommé grand-croix de l'ordre royal de la Légion [d'honneur].

— M. le ministre des travaux publics a nommé [récem]ment, la commission des machines à vapeur pour [...]

moyens qu'il serait convenable d'appliquer provisoirement à la circulation sur les chemins de fer, en attendant le réglement d'administration publique dont le gouvernement s'occupe assidument. La commission se réunira, le 13 au soir, à huit heures précises, sous la présidence de M. le ministre, pour lui faire connaître le résultat de ses délibérations, et les mesures qui seraient reconnues nécessaires seront immédiatement ordonnées.

— On écrit d'Oran, sous la date du 29 avril, que, la veille, sept bataillons, 4000 hommes environ, sont partis pour Mascara sous les ordres de M. de Lamoricière. Le 29, le général Mustapha a pris la même direction avec ses cavaliers. Le général Bugeaud devait se mettre en route le 1er mai pour Tlémecen avec une division. Les marchés d'Oran s'approvisionnent de toutes sortes de bestiaux, de blé, bois, charbon, laines, etc., etc. Une toison de mouton ne se vend que 75 centimes. La viande est à 30 c. le demi kilogramme. Enfin les chevaux de remonte sont cotés et se vendent 230 francs; de sorte que les Spahis, remontés avec ces chevaux, ont pu partir avec M. Bugeaud pour Tlémecen qui se rendra ensuite à Alger par le Chelif. On a reçu à Oran deux bataillons du 2e de ligne, venant de Port Vendres.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

On écrit de Luxembourg, le 14 mai :

S. M. le roi grand-duc se propose d'ouvrir en personne l'assemblée des Etats du grand-duché qui s'ouvrira constitutionnellement le mardi 7 juin prochain ; et sauf empêchement majeur et imprévu ; S. M. sera rendue dans le grand-duché du 3 au 6 juin.

— Nous apprenons que S. M. le roi de Prusse a accordé à S. Exc. le lieutenant-général Du Moulin, commandant de la forteresse de Luxembourg, sur sa demande, la pension de retraite à laquelle ses longs et honorables services lui donnaient droit. La ville de Luxembourg fera, par l'effet de cette circonstance, une perte que déjà elle ressent vivement. Depuis près de vingt six ans cet officier général commande cette forteresse et y a maintenu l'ordre et la discipline par l'ascendant de son caractère et les qualités les plus propres à lui concilier la confiance et le respect de la population. Il laissera à son successeur une tâche difficile, celle de s'élever aussi haut que lui dans l'estime des Luxembourgeois et de gagner leur affection par autant d'application qu'il l'a toujours fait, à entretenir l'union entr'eux et la nombreuse garnison qui habite au milieu d'eux. Les pauvres surtout verront arriver avec regret le jour qui leur enlèvera une main généreusement ouverte pour les soulager. On sait et, sans cette occasion de publier une vérité qui peut-être affectera sa modestie, nous n'en aurions pas parlé, on sait que Mad. la baronne Du Moulin répand de nombreux secours parmi les familles les plus nécessiteuses et que personne mieux qu'elle ne sait appliquer ce précepte de la plus pure charité : que la main gauche ignore ce que la droite donne.

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 14 mai :

Dans la séance d'hier, la Chambre des Représentans a continué la discussion sur les modifications de la loi communale ; M. le ministre de l'intérieur a présenté des amendemens qui ont pour but : 1° de donner au roi la faculté de révoquer ou de suspendre les bourgmestres; 2° de retirer au collége des bourgmestres et échevins l'exécution des lois et réglemens de police, pour l'attribuer au bourgmestre seul, ainsi que la nomination du commissaire de police, auquel les autres doivent être subordonnés.

Après avoir entendu plusieurs membres, la Chambre décide le renvoi de ces dispositions additionnelles à la section centrale.

VARIÉTÉS.

Beaux-Arts. — Biographie.

RAPHAEL.

1483. — 1520.

(Suite. — Voir notre n° 114.)

A la fin de l'année 1506, Raphaël a quitté de nouveau Urbin, et est revenu à Florence. Ce fut alors qu'il y admira pour la première fois les célèbres cartons de Pise de Michel Ange. Peu de temps après, il a déjà profité de cette leçon. On voit qu'il connaît mieux l'anatomie du corps humain ; son dessin est plus pur et plus correct. Durant les dix-huit mois qui suivent son retour à Florence (car au mois de septembre 1508 il travailla déjà à Rome), il peignit ses plus beaux tableaux de Madones, de Saints et de Saintes Familles. Nous mentionnerons seulement ici la plus *Grande Madone* de lord Cowper, la célèbre *Belle Jardinière* du Louvre, dont la draperie bleue, laissée inachevée, fut terminée, si l'on en croit Vasari, par Ridolfo Ghirlandajo. Lord Leicester en possède le carton original. La *Sainte Catherine* de la galerie nationale de Londres, achetée 50,000 fr. par lord Northwick à M. Day, paraît avoir été peinte plus légèrement et plus rapidement que tous ses autres ouvrages. « La couleur en est un peu terne, quoique délicate et soignée, dit un critique moderne, mais le dessin pur, sévère, gracieux, l'expression d'amour et de joie sainte qui rayonne sur le beau visage de la Vierge martyre, annoncent assez quel esprit l'a conçue, quelle main l'a tracée. » Raphaël avait fait de nombreuses études pour cette Sainte-Catherine. On trouve au Louvre un carton de la même grandeur que le tableau; la collection Lawrence possède une esquisse de la tête, et le duc de Devonshire montre avec orgueil aux amateurs qui visitent Chatsworth un dessin représentant le corps entier de la sainte.

La *Déposition de la croix*, qui se trouve aujourd'hui dans le palais Borghèse, à Rome, est de tous ses tableaux de cette époque celui que Raphaël étudia et finit avec le plus de soin. La commande lui en avait été faite par Atalanta Baglioni, lorsque Giovanni Paolo Baglioni eut repris possession de Perouse, en 1507. Il en acheva le carton à Florence, en présence des ouvrages de Michel Ange et de Léonard de Vinci; mais il le peignit à Perouse. L'église San-Francesco de cette ville en possède la partie supérieure. Les petits tableaux de la *predella* sont au Vatican. Les études préliminaires auxquelles se livra Raphaël avant d'entreprendre ce maître-autel, études qui sont parvenues jusqu'à nous, prouvent quels efforts il faisait alors pour égaler les grands maîtres dont il admirait les œuvres à Florence. On en compte neuf dessins dans la collection Lawrence, un dans la galerie de M. Rogers, et sept ou huit dans les divers Musées du continent.

Au mois d'avril 1508, le neveu du pape, Francesco Maria della Rovere, devint, après la mort de Guidubaldo, l'héritier du duché d'Urbin. Aussitôt Raphaël écrivit à son oncle. Il le priait de lui procurer une recommandation du nouveau grand-duc pour le gonfalonier Soderini, qui devait faire orner de peintures un appartement du Pallazzo Vecchio. Mais le duc et le pape préférèrent attirer et retenir à Rome un artiste déjà si éminent. Dans l'été ou dans l'automne de la même année, Raphaël quitta précipitamment Florence. L'une de ses lettres, adressée à Francia et datée de Rome au mois de septembre, parle de ses nombreuses occupations comme s'il y travaillait régulièrement depuis quelque temps. Outre la *Jardinière*, la *Madonna del Baldachino*, et d'autres ouvrages qu'il laissait inachevés dans la capitale de la Toscane, nous devons mentionner ici un grand tableau représentant la Madone et divers autres saints, dernièrement en la possession de M. Solly. Plusieurs de ces ouvrages furent achevés par Ridolfo Ghirlandajo.

A peine arrivé à Rome, Raphaël commença à peindre sur l'un des grands panneaux de la grande salle du Vatican une fresque représentant *la Dispute du Saint-Sacrement*. Son travail achevé, Jules II, ravi d'admiration, ordonna que tous les tableaux fussent effacés et qu'on préparât de nouveau tous les murs des *stanze* pour Raphaël. Cette décision dut causer quelque peine à un si jeune artiste, qui, selon Vasari, *era la gentilezza stessa*. Dans la salle voisine de celle où il travaillait, le Pérugin, son maître, peignait alors un plafond; dans la salle opposée, le vénérable Luca Signorelli venait de terminer l'un de ses chefs-d'œuvre, en pendant d'un autre tableau fait quelques années auparavant par son maître Pietro della Francesca. D'autres artistes d'un mérite éminent avaient aussi travaillé à la décoration des panneaux et des plafonds des *stanze*. Toutefois, Vasari et Passavant se trompent lorsqu'ils affirment que Raphaël ne put obtenir grâce que pour une voûte peinte par son maître le Pérugin dans la première salle. Malgré les ordres formels de Jules II, plusieurs parties des plafonds furent conservées intactes, bien que leurs sujets n'eussent presque aucun rapport avec ceux qui étaient représentés sur les panneaux.

Les fresques des *chambres*, auxquelles Raphaël travailla pendant tout le reste de sa vie, ont été si souvent et si bien décrites que nous ne croyons pas devoir en parler plus longuement (1) ; nous relèverons toutefois une erreur de Passavant. Afin d'exalter aussi haut que possible la gloire de Raphaël, il donne à entendre que sa science égalait son génie. Une lettre de Raphaël à Arioste le force d'avouer que l'artiste consultait ses amis au sujet des divers personnages qu'il se proposait de représenter dans ses tableaux ; mais, ajoute-t-il, Pietro Bembo vint à Rome quelques années après Raphaël, et jusqu'à son arrivée celui-ci ne put demander à personne les conseils que Bembo lui donna par la suite. Ces faits ne sont pas exacts : une foule de savans et d'hommes distingués se réunissaient fréquemment dans les jardins et dans la bibliothèque du célèbre Colocci ; ce fut à Inghirami, à Sadoleto et à Beroaldo le jeune que Raphaël emprunta l'érudition extraordinaire dont témoignent ses premières fresques du Vatican, la Jurisprudence et l'Ecole d'Athènes. (2)

Pendant qu'il travaillait aux fresques des chambres, Raphaël était sans cesse détourné de son œuvre par de nouvelles commandes. Sous le pontificat de Jules II, c'est-à-dire de 1508 à 1513, et depuis l'avénement de Léon X jusqu'en 1520, il fit un tel nombre de maîtres autels, de Saintes Familles et de portraits, qu'on a peine à comprendre comment un seul homme put, durant un si court espace de temps, suffire à tant de travaux. Parmi les Saintes Familles de cette époque, nous mentionnerons le tableau rond que notre compatriote M. Coesvelt avait payé 100,000 fr., et qui fait aujourd'hui partie de la collection de l'empereur de Russie; la belle composition connue sous le nom de *la Madone de Lorette*, malheureusement perdue, *la Madone avec l'Enfant Jésus et saint Jean*, en la possession de lord Garvagh ; *la gracieuse Madone et l'Enfant Jésus*, appartenant à lord Francis Egerton ; et une autre Madone qui, de la collection d'Orléans, a passé dans celle de M. Rogers. Le plus célèbre de ses maîtres autels est celui de Foligno ; son meilleur portrait, celui du pape Jules II, que tous les voyageurs vont admirer au palais Pitti. Un portrait du marquis Federigo Gonzaga de Mantoue est, si nous ne nous trompons, en Angleterre. Enfin, dès que Raphaël eut terminé la *Camera della Segnatura*, il entreprit d'autres travaux dans trois églises différentes. Si l'on en croit Vasari, il effaça et repeignit entièrement son Isaïe de l'église Saint-Augustin, après avoir vu la chapelle Sixtine. La date de ce tableau (1512), établie d'une manière irrécusable par Passavant, peut servir à déterminer l'époque à laquelle Raphaël vit pour la première fois le chef-d'œuvre de Michel Ange. Peu de temps après, il dessina et peignit une fresque dans la chapelle d'Augostino Chigi, à l'église de la Paix. Bien que les prophètes et les sibylles représentés dans cette fresque ne fussent plus, comme l'Isaïe de Saint-Augustin, des imitations positives et complètes de son rival, les sibylles étaient peintes avec un style plus grand et plus large que celui de toutes ses œuvres postérieures. Quand aux prophètes, ils furent exécutés d'après ses dessins par Timoteo Viti. Agostino Chigi possédait une autre chapelle dans l'église de Santa-Maria del Popolo, et il avait chargé Raphaël de l'orner de nombreuses peintures. Raphaël en fit les dessins à cette époque; mais les tableaux subirent diverses altérations et ne furent terminés que long-temps après sa mort. La même année, il commença à décorer une seconde salle du Vatican, et selon toute probabilité il acheva avant la mort de Jules, c'est à dire avant le mois de février 1513, deux des fresques, *Héliodore* et le *Miracle de Bolsena*.

Dans son Introduction à la troisième partie de son ouvrage, Vasari, comparant entr'eux les talens des plus grands peintres, remarque qu'Andréa del Sarto imita Raphaël ; puis il ajoute que le coloris du Florentin n'était pas *tanto gagliardo*, aussi hardi et aussi puissant que celui de son illustre modèle. En effet, outre tous leurs autres mérites, l'Hédiodore et le Miracle de Bolsena sont, sous le rapport de la couleur, les plus belles fresques que l'art ait produites. Celles de Titien à Padoue n'ont pas la même vigueur et le même éclat, et lorsqu'on parle de Raphaël comme d'un grand coloriste, on fait surtout allusion à ces deux magnifiques ouvrages. Toutefois quelques-uns de ses portraits et diverses parties de ses maîtres-autels brillent par les mêmes qualités, et on attribuait jadis à tort à Giorgione le beau portrait de femme qui se trouve aujourd'hui dans la tribune de Florence. Rumohr suppose que ce grand coloriste avait vu la fresque du Miricle de Bolsena ; mais son hypothèse ne mérite même pas d'être réfutée, car Giorgione mourut avant que Raphaël peignit sa fresque. Passavant remarque de son côté que Sébastien del Piombo, le meilleur imitateur de Giorgione, vint pour la première fois à Rome en 1511.

Si nous en croyons Vasari et Condivi, à l'époque où Michel Ange, s'étant brouillé avec Jules II, se retira pendant quelque temps à Florence et laissa la chapelle Sixtine inachevée, Bramante employa toute son influence pour déterminer le Pape à permettre à Raphaël de terminer l'œuvre de l'illustre artiste florentin. Michel Ange lui-même allait plus loin : dans une lettre qu'on a retrouvée il y a peu d'années, il écrivait que sa querelle avec le souverain pontife avait été suscitée par la jalousie de Bramante et de Raphaël. Sans doute l'immortel auteur du Jugement dernier était aussi dur, aussi irritable, aussi orgueilleux que son jeune rival était doux, patient et modeste : « Car, dit Condivi, Raphaël déclara souvent qu'il s'estimait très-heureux d'être né à la même époque que Michel Ange. » Toutefois notre impartialité nous oblige à mentionner diverses coïncidences qui auraient besoin d'être mieux expliquées qu'elles ne l'ont été jusqu'alors. Dès qu'il eut vu la chapelle Sixtine (1512), Raphaël peignit le *prophète Isaïe*, puis immédiatement après, les *prophètes* et les *sibylles*. Alors il fit les dessins des tableaux que lui avait commandés Agostino Chigi pour son autre chapelle dans l'église de Santa-Maria del Popolo ; le plafond devait d'abord être orné d'une série de sujets tirés de la Bible, depuis la création jusqu'à la chute d'Adam ; mais les mosaïques exécutées d'après les dessins de Raphaël ne représentent que la création des corps célestes (1). Quatre statues de prophètes devaient rattacher ensemble les sujets du plafond à des compositions du Nouveau Testament destinées à décorer les murs. Lorsqu'il reprit ses travaux dans le Vatican, Raphaël emprunta au livre de la Genèse tous les sujets qu'il se proposait d'exécuter sur le plafond de la salle de l'Héliodore. Ce fut peut-être à ces circonstances que son rival faisait allusion dans sa lettre mentionnée ci-dessus, lorsqu'il disait : « Tout ce que Raphaël sait de l'art de la peinture, c'est moi qui le lui ai enseigné. » Michel Ange exagérait, mais il est évident que Raphaël essaya de lutter avec lui, non-seulement dans le même genre de sujets, mais même en sculpture. Ce fait matériel établi, doit-on nécessairement en conclure que Raphaël n'avait d'autre but que de seconder les intrigues de Bramante, et de prouver au pape que d'autres peintres pouvaient traiter les mêmes sujets, si ce n'est avec une sublimité égale à celle de l'artiste florentin, du moins avec des qualités plus attrayantes ? Nullement. Pour nous en convaincre, il suffit de parcourir l'histoire des peintres au quinzième siècle, et même à une époque plus récente. Très-fréquemment des maîtres distingués prenaient les sujets traités par leurs prédécesseurs ou par leurs rivaux, et les reproduisaient en leur faisant subir quelques modifications. Dans sa jeunesse, Raphaël copia plus d'une fois les compositions de son maître. Ces imitations étaient alors considérées, à ce qu'il paraît, comme le plus grand et le plus sincère hommage qu'on pût rendre au vrai mérite : d'un autre côté, Raphaël n'imita positivement Michel Ange que dans un petit nombre de tableaux, et leur rivalité commença seulement le jour où, en traitant des sujets semblables, Raphaël s'efforça surtout de briller par les qualités qui manquaient à Michel Ange; comme l'a dit avec raison Vasari, il ne perdait pas son temps à tenter vainement d'acquérir la manière de son rival, mais il cherchait à atteindre la perfection sous tous les rapports possibles.

Les deux autres fresques qui ornent la salle de l'Héliodore, et qui furent peintes durant la première année du pontificat de Léon X, représentent évidemment des scènes de l'histoire contemporaine. La *Délivrance de Pierre* est celle du cardinal de Médicis après la bataille de Ravenne; l'*Attila*, la retraite des Français hors de l'Italie. Ainsi, bien qu'il ait plu à des critiques modernes de décrire toutes ces fresques comme formant des parties d'un grand travail mûrement réfléchi et invariablement arrêté, il est certain qu'à une foule de circonstances diverses, des impressions personnelles, les révolutions politiques et les conseils ou les ordres de ceux qui l'employaient, exercèrent une influence positive sur les œuvres de Raphaël. La troisième chambre, appelée la *Stanza di Torre Borgia*, fut peinte en grande partie par ses élèves; mais l'*Incendie du Bourg* est l'une de ses plus belles compositions. La quatrième chambre, la *Sala di Costantino*, que Jules Romain eut la gloire de terminer, était à peine commencée lorsque la mort surprit Raphaël. Il avait seulement préparé quelques dessins pour la *Vision de Constantin*, et un carton pour la *Bataille avec Maxence*. Ce furent ses élèves qui, si l'on en excepte les figures allégoriques de la Justice et de la Douceur, dessinèrent tous les autres sujets. Stimulé peut-être par l'exemple de Sébastien del Piombo, Raphaël avait résolu de peindre à l'huile tous les fresques de cette Chambre, et il fit préparer les murs en conséquence. Mais Jules Romain et Francesco Penni, après avoir achevé seulement deux figures à l'huile, n'osèrent point continuer l'épreuve et revinrent à la fresque.

Il est difficile de faire un choix parmi les tableaux à l'huile que Raphaël peignit pendant les dernières années de sa vie ; toutefois nous préférons à tous les autres la *Sainte Cécile*, la *Madone de Dresde* (achetée, en 1776, 11,000 sequins), la *Madone du poisson*, le *Christ portant sa croix* (aujourd'hui à Madrid et estimé par les Français 175,000 fr.), et la *Madona della Sedia*. Le plus célèbre de ses portraits, celui du *Pape Léon X*, est aujourd'hui au palais Pitti ; mais son voyage à Paris et des restaurations maladroites l'ont gravement endommagé. Le Louvre est riche en portraits peints par Raphaël. Nous citerons celui de la *Belle Jeanne d'Aragon*, vice-reine de Sicile, et celui du *comte Balthazar Castiglione*. Une épître en vers latins attribuée à la

(1) NOTE DU TRADUCTEUR. On peut consulter à ce sujet un petit volume publié tout récemment à la librairie Paulin (prix 3 fr. 50 c.), par M. Louis Viardot, sous ce titre : *Les Musées d'Italie*. Cet ouvrage, dont tous les artistes et les voyageurs doivent se munir comme d'un guide indispensable avant leur départ pour l'Italie, est précédé d'une dissertation remarquable sur les origines traditionnelles de la peinture moderne.

(2) NOTE DU DIRECTEUR. Deux jeunes élèves de M. Ingres, MM. Paul et Raymond Balze, obéissant à une inspiration de leur illustre maître, sont occupés, depuis 1840, à faire des copies des fresques du Vatican. Ce que nous connaissons déjà des travaux de MM. Balze nous permet d'espérer que, grâce à leur noble dévouement, Paris possédera, en 1845, un véritable *fac simile* de cette peinture monumentale sans laquelle on ne saurait connaître qu'incomplètement le génie de Raphaël.

(1) Elles viennent d'être tout récemment gravées pour la première fois par Louis Grüner, cet artiste distingué qui a si heureusement employé son burin à reproduire les ouvrages de Raphaël.

femme de Castiglione, Ippolita Torcelli, mais composée par Castiglione lui-même, fait allusion à ce dernier portrait. Laissée seule à Mantoue deux ans après son mariage, la jeune femme est censée se plaindre à son époux de son séjour trop longtemps prolongé à la cour de Léon X. Nous en citerons le fragment suivant :

Nec mihi displiceant quæ sunt tibi grata, sed ipse est
Te sine lux oculis pene inimica meis;
Non auro, aut gemmis caput exornare nitenti
Me juvat, aut arabo spargere odore comas,
Sola tuos vultus referens, Raphaelis imago
Picta manu curas allevat usque meas.
Huic ego delicias facio, arrideoque, jocorque,
Alloquor, et tanquam reddere verba queat,
Assensu, nutuque mihi sæpe illa videtur
Dicere velle aliquid et tua verba loqui.
Agnoscit, balboque patrem puer ore salutat;
Hoc solor longos, decipioque dies.

Raphaël était très-lié avec Castiglione; il lui écrivait souvent et l'une de ses lettres est même parvenue jusqu'à nous. Si le style et l'orthographe de cette lettre n'ont subi aucune altération, on doit en conclure que Raphaël, qui employait toujours le dialecte de sa province pour correspondre avec ses parens, était capable de s'exprimer en italien pur. Nous la traduisons en entier :

Seigneur comte, j'ai déjà fait divers dessins sur les sujets que m'avait indiqué Votre Excellence; ces dessins ont satisfait tous ceux qui les ont vus, mais ils ne me plaisent pas, parce que je crains qu'ils ne puissent vous convenir. Je vous les envoie. Notre souverain vient de me faire un grand honneur, mais il a en même temps chargé mes épaules d'un poids bien lourd de responsabilité, en me confiant à la direction du temple de Saint-Pierre. J'espère que je ne succomberai pas sous le faix, car le modèle que j'ai présenté plaît à Sa Sainteté, et m'a valu les éloges d'un grand nombre de juges intelligens. Mais mon esprit rêve encore quelque chose de mieux. Je désire retrouver les belles formes des édifices de l'antiquité. Vitruve me fournit des lumières considérables, mais insuffisantes. Quant à la Galatée, je me regarderais comme un grand maître si elle possédait la moitié des qualités que Votre Excellence lui reconnaît. Si vos louanges me laissent incrédule, du moins elles me prouvent l'amitié que vous avez pour moi.

(La suite à un prochain numéro.)

Les premiers médecins de Paris et parmi eux nous devons citer Monsieur le professeur Bouillaud, auteur d'un ouvrage fort estimé sur les maladies du cœur, prescrivent chaque jour le Sirop de Digitale de M. de Labélonye, pharmacien à Paris, dans le traitement des diverses hydropisies, contre les palpitations et oppressions, asthmes et catarrhes chroniques, rhumes et toux opiniâtres. Dépôt à La Haye chez M. Stoiker, pharmacien dépositaire général et dans chaque ville dans toutes les pharmacies où l'on trouve les autres remèdes particuliers.

Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.

Dingsdag den 17 maart. (N° 47 in het Abonnement.)

EENE VIERDE VOORSTELLING VAN:

de Aardbeving op het eiland Martinique,

melodrame in drie bedrijven, [illegible], nieuw [illegible] vertaald, [illegible] fransch. Versierd met [illegible] [illegible] tien, geschilderd door, en onder het opzigt van de heeren Bel, en H. van Hove Bz., enz. Nooit in Nederland op eenig tooneel vertoond.

De aanvang ten ZEVEN ure.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 19 mai 1842. (Représentation n° 5.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner :

La première représentation de la reprise de : ANNE DE BOULEN, grand opéra en 4 parties, musique de Donnizetti. Suivi de la première représentation de : L'AVEUGLE ET SON BATON, vaudeville, en un acte par MM. Varin et Laurencin.

Nota. Cet opéra, traduit de l'italien par M. Castil-Blaze, et représenté jusqu'à ce jour en opéra comique, a été remis en grand-opéra, et les récitatifs dont la musique est également de Donnizetti, ont remplacé le poème qui nuisait à l'ensemble de ce bel ouvrage.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

Théâtre des Frères Lehmann

dans la grande loge sur le Plein, à côté du Cirque.

Aujourd'hui lundi 7me et demain mardi 8me représentations de la troupe des Pantomimistes Russes, sous la direction des FRÈRES LEHMANN, seront composées de :

PREMIÈRE PARTIE.

La Pêche Comique,

Ballet en un acte,

dans lequel M. et Mad. Deulin danseront un pas de deux, et Mlle. Adelaïde Lehmann, élève du Conservatoire Royal de Paris exécutera un pas-seul.

SECONDE PARTIE.

LES DEUX CHINOIS,

MM. [illegible] et *Nicole*, les deux plus célèbres artistes de l'Angleterre, nouvellement engagés.

[illegible] en conséquence.

Récréations Japonaises,

exécutée par tous les artistes qui forment la Troupe au parmi lesquels se trouve M. Hengler, le plus extraordinaire de tous les Funambules de l'Angleterre, qui paraît pour la première fois en Hollande.

Le spectacle sera terminé par

Une grande Pantomime nouvelle en deux actes :

Le Voyage aérien de Pierrot.

On commencera à 8 1/2 heures du soir.

Les costumes sont brillans. Les décors nouveaux sont peints par M. C. Lehmann. 4559.

CIRQUE TOURNIAIRE.

DIRECTEURS PRIVILÉGIÉS DE LL. MM. IMPÉRIALES DE TOUTES LES RUSSIES.

Au *Plein.*

Aujourd'hui Lundi 16 *mai,*

Représentation Extraordinaire.

Demain mardi le 17 et après-demain mercredi 18 mai,

Exercices et Scènes équestres ; Chevaux dressés, et Exercices des vrais Bédouins.

4567.

Pour la seconde fois dans cette résidence,

L'EXPOSITION EXTRAORDINAIRE

DES PUCES INDUSTRIEUSES

DE M. BERTOLOTTO, de Londres.

Cette Exposition est déjà assez avantageusement connue pour qu'il soit nécessaire d'entrer encore ici dans tous les détails de sa composition. (Voir le programme que l'on distribue *gratis* au local de l'Exposition.)

Les personnes qui ont déjà vu cette curiosité trouveront une quantité d'objets nouveaux, et un grand perfectionnement dans la construction des accessoires. Les petits insectes sont habillés et harnachés selon leur rôle respectif.

Cette curieuse Exposition est visible de 10 heures du matin à 9 heures du soir dans la rue dite *Lange-Pooten*, sect. K, n° 435. Entrée 50 cents.

4557.

EXPOSITION SPHÉRIQUE et Vues disparaissant.

Spuistraat, n° 17, maison de M. NEICK.

Cette exposition scientifique et amusante vient d'être inventée à Londres, où elle a été placée dans l'établissement *Polytechnique*, et produit les effets les plus étonnans, de toutes les planètes, *éclipses solaire et lunaire*, le cours des comètes et des étoiles, le cours de la Terre autour du soleil, et une infinité d'objets curieux, dont les programmes donnent le détail.

Cette exposition a lieu tous les jours à 7 1/2 h. et 9 heures du soir précises. Une fois la séance commencée, on ne pourra plus être admis qu'à l'heure suivante.

Le prix d'entrée est 1 florin. 4570.

Exposition du grand et superbe *Eléphant, d'Abd-el-Kader,*

conquis par les troupes françaises à la dernière bataille de Mascara,

Dans la Loge située sur le Buitenhof *près du Vivier.*

Cet énorme animal pèse 3,500 livres des Pays-Bas, et a la taille de 3 1/2 aunes des Pays-Bas. Il est d'une douceur sans exemple, et exécute divers exercices avec une surprenante intelligence; chose remarquable : c'est un Eléphant femelle avec des défenses.

On y voit aussi un *Dromadaire*, un *Mulet-Zèbre*, du Cap, et un *Cheval-Tigré* de toute beauté. 4571.

THEATRE NATIONAL.

Lundi, le 16 mai 1842.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE par les Acteurs Français du Grand-Théâtre d'Anvers, réunis à la Troupe Hollandaise de M. FOUGEROUX.

Le Mari de Cinq Ans,

Vaudeville en un acte, joué par le Gymnase Enfantin, de Mad. SAQUI, composé de 15 enfans de 5 à 8 ans.

LES JEUX INDIENS,

par M. FOUGEROUX.

Scènes Orichalciennes,

par Mad. FOUGEROUX.

EXERCICES DE KLISCHNICK,

par MM. MICHEL et VICTOR, âgés de 6 et 8 ans.

Le spectacle commencera par :

DE JAGER, DE HUSSAAR EN HET OESTERMEISJE,

vaudeville en un acte par M. Van Raay.

Il se terminera par une 2e représentation de :

FROSINE OF DE LAATSTE AANGEKOMENE,

vaudeville en un acte dans lequel Mad. Vink, remplira 6 rôles différens.

On commencera à 8 heures.

Prix des Places : 1er Rang, 1 fl. 49 c.; 2e Rang, 1 fl.; 3e Rang, 70 c. 4e Rang, 40 cents.

Cabinet de Figures de cire mouvantes

DE M. MARTIN

dans une loge située sur le *Plaats.*

Ce cabinet est composé de plusieurs figures en pied et en costumes, représentant des personnages célèbres appartenant à l'histoire contemporaine; on y voit aussi divers ouvrages de mécanique très-ingénieux, et qui obtiennent les suffrages de tous les connaisseurs; il y a, en outre, un *Diorama* représentant une *Messe de Minuit* dans l'église St.-Pierre à Rome, tableau d'un admirable effet.

Pendant les intervalles, le célèbre jongleur, M. Dufour, exécute des exercices et tours d'adresse de la plus grande force. 4572.

PIANOS SOUFLETO & Cie. à Paris.

Par contrat passé entre la maison Soufleto & Cie à Paris et Madame la Veuve F. C. Stepp, cette Dame est seule et exclusivement autorisée à vendre à La Haye des Pianos Soufleto et Ce. En conséquence les personnes qui désireraient se procurer de ces Pianos, dont les qualités sont généralement reconnues, sont priées de vouloir bien s'adresser chez Mad. la Veuve F. C. Stepp, rue dite *Juffrouw-Idastraat*, section E, n° 118, à La Haye.

On y trouvera aussi des Guidemains de nouvelle invention de la Fabrique Soufleto et C°. 4574.

UN SUPERBE ÉTABLISSEMENT POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES PAR L'EAU FROIDE, d'après la méthode du célèbre Priessnitz, a été créé à Berchem, près d'Anvers (Belgique). Plus de cent malades, la plupart abandonnés par les médecins ordinaires, y ont été traités l'an passé, avec le plus grand succès.

S'adresser *franco*, pour le prospectus, au bureau de ce Journal, et chez le docteur Van Honsebrouck à Berchem, près d'Anvers. 4528.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 14 MAI.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 13 mai.	Cours du 14 Fluctuations	
Dette active	5	101 1/4	de 101 1/4	à [illegible]
d°	2½	52 5/8	52 5/16	52 [illegible]
d° différée		—	—	
Billets de chance		—	—	
Syndicat	4½	93 1/4	93 5/8	93 [illegible]
Société de Commerce	4½	154 1/2	154 [illegible]	
d° nouvelle	4			
Emprunt de 1836	4	—	—	
d° des Indes	5	—	99 1/4	99 [illegible]
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105 [illegible]	
d° d° 1828 & 1829	5			
Insc. au G. L.	6	—	—	
Certific. au d°	6	—	—	
d° Hambourg	5	—	—	
d° à Londres 1822	5	—	—	
d° inscript. 1831/33	5	—	98 [illegible]	
Emprunt de 1840	4	—	—	—
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4			
Act. Lot. de 50 Rix				
ESPAGNE.				
Perp. ... Amsterdam	5			
d° à Londres	5			
Passive	5	—	4 1/8	
Dette différée à Paris				
Deffered				
Ardouin	5	20 3/4	20 9/16	20 [illegible]
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. et Comp.	5			
d° métalliques	5			
d° d°	2½			
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5			
d° à Naples	5			
d° à Londres	5			
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	3			
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3			
FRANCE, Inscr. au G. L.	5			
POLOGNE, Abl. 1835				
BRESIL, Cons. Ann.	5			
MEXIQUE, d° d°	5			
COLOMBIE, emp. 1824	6			
PEROU, d° d°	6			
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres	3			

BOURSE D'ANVERS DU 14 MAI.

	Int.	
Métalliques	5	111 1/4
Naples	5	—
Ardouin	5	20 5/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive		—
Lots de Hesse		25
Certificats Hammer	2½	[illegible]
Ardouin		[illegible]
Primes à 1 mois		[illegible]

BOURSE DE VIENNE DU [illegible] MAI.

Métalliques 5 %	108 [illegible]	[illegible]
Dito 4 %	100	Actions de Banque [illegible]
Dito 3 %	[illegible]	

BOURSE DE LONDRES DU 13 MAI.

Cons. 3 %	92 1/2, 5/8 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %	52 1/4
Dito dito 5 %	101 1/2, 100 7/8
Dito Emprunt 1837, 5 %	[illegible]
Espagne	23 P.
Portug. (nouv.)	—
Russes	

BOURSE DE PARIS DU 13 MAI.

FRANCE.	Cours du 12 mai.	Cours du 13 Fluctuations	
Cinq pour cent.	119 40	de 119 45	à 119 55
Trois pour cent.	81 70	» 81 75	» 81 80
ESPAGNE.			
Emprunt Ardouin	24 3/16	» 24 1/4	» [illegible]
Anc. différée s. int.	—	—	[illegible]
Nouv. diff. d.	—	—	
Passive	—	[illegible]	
NAPLES.			
Certificats Falconnet	107 50	» 107 00	
PAYS-BAS.			
2 1/2 pour cent	—	—	
BELGIQUE.			
Dette active 5	—	[illegible]	
Dito 3	78 75	[illegible]	
Banque belge	—	» 787 50	» 790 00
ÉTATS-UNIS.			
Obl. de la Banque	—	—	
Bons oct. 1841 et oct. 1842.			
(Jouiss. du 15 oct. 1840.)	—		
Ville de New-York, j. janvier 1841 5	—		
Etat de New-York, j. octobre 1840 5	—		
Canal Ohio, j. avr. 1841 6			

Du 14 mai.

France. — Inscr. au G. L. 5 %, 119,50, 119,50, [illegible]
Id. Id. 3 %, 81,60, 81,60.
Espagne. — Emprunt Ardouin, 5 %, 23 1/8, 23, 24.
Dette diff. 1830, [illegible]
Dette diff. 1835, [illegible]
Dette passive, 4 %.
Naples. — Certificats Falconet, 5 %, 107,50, 107 [illegible]
Pays-Bas. — Dette active, 2 1/2 %, [illegible]
Belgique. — Dette active, 5 %, 103 1/4.
Dito, 3 %, [illegible]
Banque belge, 787,50.

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes. On s'abonne au bureau, *Petit Marché-aux-Herbes*, section E, N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur [illegible], rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.